



Municipalité de  
**SAINT-ALPHONSE**

**AVIS PUBLIC  
CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 275-2013  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alphonse ;

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité ;

Qu'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 4.2.1 du règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Alphonse a été demandée pour un immeuble situé sur le lot 5 522 750 du cadastre du Québec (297, rue Principale Est) ;

Que cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre le lotissement d'un lot ayant un frontage de 21.34 m et une superficie d'au moins 1 113.4 m<sup>2</sup>. Le règlement de lotissement exige un frontage minimal de 30 m et une superficie minimale de 2 500 m<sup>2</sup> ;

Une présentation détaillée de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site internet de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse [www.st-alphonsegaspesie.com](http://www.st-alphonsegaspesie.com)

Tout intéressé qui normalement, pouvait se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance publique, pourra plutôt transmettre ses commentaires écrits par courriel à [st-alphonsemuni@globetrotter.net](mailto:st-alphonsemuni@globetrotter.net) ou par courrier au 127, rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0, pendant 15 jours suivants cet avis public.

Qu'il y aura une assemblée régulière tenue par le Conseil municipal et présidée par la mairesse, le 2 mai 2022, à 19h30, au centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

Donné à Saint-Alphonse, ce 7 avril 2022.

Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière